

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3320

présenté par

M. Jumel, M. Sansu, M. Tellier, M. Chassaigne, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailloux, M. Dharréville, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. William et M. Wulfranc

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	0	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	50 000 000
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges	0	0
Plan d'urgence pour la filière laitière (<i>ligne nouvelle</i>)	50 000 000	0
TOTAUX	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à proposer un plan d'urgence pour la filière laitière.

Structurellement affaiblie depuis une décennie, avec la fin des quotas laitier notamment, la filière connaît aujourd'hui un effondrement sans précédent de son activité, comme l'ensemble des activités d'élevage. En à peine plus de trois décennies, les exploitations laitières sont passés de 175 000 en 1988 à 35 000 en 2020. Une réduction drastique au détriment de notre alimentation.

La crise de la filière lait s'est particulièrement accélérée ces dernières années, notamment au travers de la décapitalisation du cheptel de vaches laitières (-2,5 % d'effectifs entre avril 2022 et 2023), un phénomène démarré il y a plusieurs années mais qui prend de l'ampleur face à la hausse des coûts de production, aux prix de la viande et des productions végétales attractifs, et dans un contexte d'augmentation des départs en retraite d'éleveurs.

Pour être recevable, cet amendement procède aux mouvements de crédits suivants :

- L'action 1 du nouveau programme spécial « Plan d'urgence pour la filière laitière » est majorée de 50 millions d'euros en AE et CP.
- L'action 1 « Allègements de cotisations et contributions sociales » du programme 381 « Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG) » est minorée de 50 millions d'euros en AE et CP.

Le présent amendement vise à proposer un plan d'urgence pour la filière laitière.

Structurellement affaiblie depuis une décennie, avec la fin des quotas laitier notamment, la filière connaît aujourd'hui un effondrement sans précédent de son activité, comme l'ensemble des activités d'élevage. En à peine plus de trois décennies, les exploitations laitières sont passés de 175 000 en 1988 à 35 000 en 2020. Une réduction drastique au détriment de notre alimentation.

La crise de la filière lait s'est particulièrement accélérée ces dernières années, notamment au travers de la décapitalisation du cheptel de vaches laitières (-2,5 % d'effectifs entre avril 2022 et 2023), un phénomène démarré il y a plusieurs années mais qui prend de l'ampleur face à la hausse des coûts de production, aux prix de la viande et des productions végétales attractifs, et dans un contexte d'augmentation des départs en retraite d'éleveurs.

Pour être recevable, cet amendement procède aux mouvements de crédits suivants :

- L'action 1 du nouveau programme spécial « Plan d'urgence pour la filière laitière » est majorée de 50 millions d'euros en AE et CP.
- L'action 1 « Allègements de cotisations et contributions sociales » du programme 381 « Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG) » est minorée de 50 millions d'euros en AE et CP.

Le présent amendement vise à proposer un plan d'urgence pour la filière laitière.

Structurellement affaiblie depuis une décennie, avec la fin des quotas laitier notamment, la filière connaît aujourd'hui un effondrement sans précédent de son activité, comme l'ensemble des activités d'élevage. En à peine plus de trois décennies, les exploitations laitières sont passés de 175 000 en 1988 à 35 000 en 2020. Une réduction drastique au détriment de notre alimentation.

La crise de la filière lait s'est particulièrement accélérée ces dernières années, notamment au travers de la décapitalisation du cheptel de vaches laitières (-2,5 % d'effectifs entre avril 2022 et 2023), un phénomène démarré il y a plusieurs années mais qui prend de l'ampleur face à la hausse des coûts de production, aux prix de la viande et des productions végétales attractifs, et dans un contexte d'augmentation des départs en retraite d'éleveurs.

Pour être recevable, cet amendement procède aux mouvements de crédits suivants :

- L'action 1 du nouveau programme spécial « Plan d'urgence pour la filière laitière » est majorée de 50 millions d'euros en AE et CP.
- L'action 1 « Allègements de cotisations et contributions sociales » du programme 381 « Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG) » est minorée de 50 millions d'euros en AE et CP.